



Monsieur Martin HIRSCH
Haut Commissaire aux Solidarités Actives
59 AVENUE DE SEGUR
75345 PARIS CEDEX 07

**A l'attention de Madame Emmanuelle WARGON
Directrice du Cabinet
CABINET**

Réf. DB/JD

Paris, le 19 décembre 2008

Monsieur le Haut Commissaire,

Nous avons été alertés par des adhérents concernant les crédits ASI (Appui Social Individualisé) pour l'année 2009.

Le projet de loi de finances (action n°2, action en faveur des plus vulnérables, programme 177), indique que « à partir de 2009, le dispositif ASI est supprimé progressivement en cohérence avec la mise en place de mesures d'accompagnement global et personnalisé des personnes en difficulté professionnelle et sociale, suite aux travaux du Grenelle de l'insertion et de la généralisation du RSA. Un travail avec les différents partenaires va être mené pour que la continuité des actions soit assurée et le savoir faire des opérateurs capitalisé. Les crédits ASI 2009 doivent permettre d'assurer cette transition ».

Or plusieurs DDASS ont annoncé la fin des financements ASI dès le 1^{er} janvier 2009, ce qui conduit à des licenciements dans certaines associations.

Nous sommes d'autant plus préoccupés que les mesures transitoires ne semblent pas à ce jour précisées. Or, comme vous le savez, l'accompagnement social est indispensable à la réussite des parcours d'insertion des personnes et du RSA.

Aussi souhaitons nous savoir quelles mesures transitoires seront mises en place, selon quelles modalités, et quelles mesures remplaceront celles qui étaient jusqu'à présent réalisées dans le cadre de l'ASI ?

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Haut Commissaire, l'expression de notre haute considération.

Dominique BALMÉRY
Président